



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



Pū Ti'aauraa e Faaineineraa Tōro'a

## Rencontre avec les maires de Polynésie française

Jeudi 6 et vendredi 7 août 2020  
Présidence, Papeete



# Séquence

## FINANCEMENTS COMMUNAUX

7 août 2020 9h00

Lisa JUVENTIN

Déléguée pour le développement des communes  
Présidence de la Polynésie française

Anthony TOUPIN

Chef du bureau des finances communales  
Haut-commissariat de la République  
en Polynésie française

## Déroulé de la présentation :



**Les principales dotations de fonctionnement**



**La dotation d'équipement des territoires ruraux**



**Le contrat de projets 2015-2020 volet communes**



**Le fonds intercommunal de péréquation**



**Temps d'échanges**

# Les principales dotations de fonctionnement

**La dotation globale de fonctionnement (DGF)**

**Le fonds national des ressources intercommunales et communales (FPIC)**

**Autres dotations : dotation titre sécurisés (DTS),  
dotation particulière élu local (DPEL)**



## La dotation globale de fonctionnement (DGF)

- ▶ **En 2020, 9,36 Mds Fcfp pour les communes et 215 M Fcfp pour les communautés de communes**
- ▶ **Depuis 2014, progression de l'enveloppe totale de 1,2 Mds Fcfp soit 15,4 %**
- ▶ **Versée mensuellement**
- ▶ **Libre d'emploi en fonctionnement**

## Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)

- ▶ En 2020, 651 M Fcfp pour 24 communes et 1 ensemble intercommunal (communauté de communes + communes membres) bénéficiaires
- ▶ Eligibilité en fonction d'un indicateur de ressources
- ▶ Depuis 2014, progression de l'enveloppe totale de 282 M Fcfp soit 77%
- ▶ Libre d'emploi en fonctionnement

# Les principaux dispositifs d'investissement



**La dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)**



**Le contrat de projets 2015-2020 volet communes**



**Exemples autres dispositifs : Office français de la biodiversité, ADEME, contrat de revitalisation des sites de défense (CRSD)**

# Dotation d'équipement des communes DETR

- ▶ Depuis 2014, progression de 284 M Fcfp soit 70%
- ▶ En 2020 : 689 M Fcfp pour soutenir les projets d'investissements des communes et des communautés de communes
- ▶ Dispositif exceptionnel pour la seule année 2020

A partir de critères de péréquation (population et recettes fiscales 2019), attribution d'une subvention à chaque commune et communautés de communes pour réaliser une ou plusieurs opérations éligibles

Conseil de se rapprocher de la subdivision administrative avant commencement opération pour vérifier éligibilité

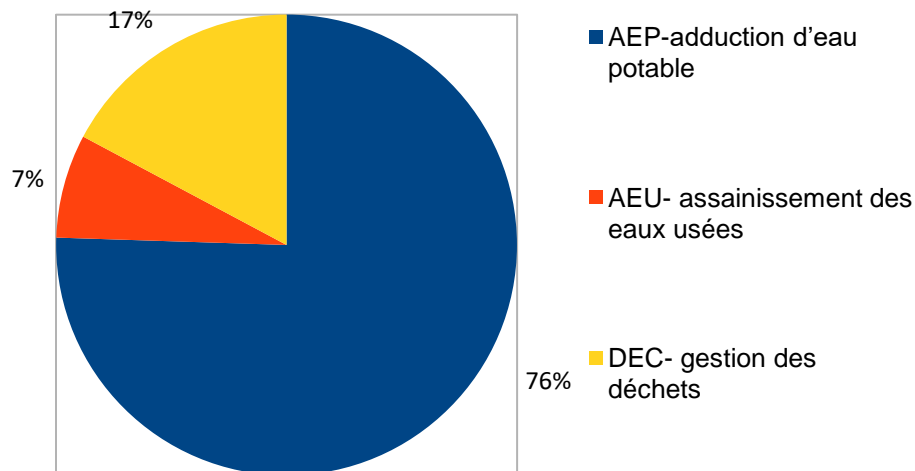
Versement d'une avance de 30 % après signature arrêté de financement

Vigilance sur le respect des délais fixés dans l'arrêté de financement



# Le contrat de projets 2015-2020 volet communes

- ▶ **Bilan 2015-2019 : 42 opérations financées pour une contribution du Pays et de l'Etat de 2,9 Mds xpf chacun**



Répartition des subventions attribuées par secteurs

Sur 42 opérations 14 sont achevées et 3 n'ont pas encore débuté.

- ▶ **Appel à projets 2020**
  - ▶ 5 opérations devraient être programmées et engagées à l'issue du prochain COPIL prévu 3<sup>ème</sup> trimestre 2020
- ▶ **Projection d'exécution financière à la fin du contrat en 2020 : 8,1 Mds Fcfp**

# Le Fonds intercommunal de péréquation



**Le comité des finances locales**



**Les ressources du fonds**



**La répartition entre dotations non affectées et dotations affectées**



**Perspectives en termes de recettes**

# Fonds intercommunal de péréquation – FIP :

## LE COMITE DES FINANCES LOCALES (CFL)

### Missions

- Il a pour mission de gérer le fonds
- A ce titre, il répartit notamment les ressources dudit fonds entre les communes, en fonction de critères de péréquation au prorata du nombre de leurs habitants et de leurs charges (population scolarisée, logements sociaux etc.) : ce sont les dotations non affectées
- Il acte la programmation des opérations d'investissement sur dotations affectées
- Il vote le budget annuel et décide des orientations budgétaires et stratégiques
- Il valide le règlement intérieur du FIP et toutes les modifications tenant à la gouvernance du fonds

### Composition

- Le comité se compose de représentants de l'Etat, du gouvernement de la Polynésie française, de l'assemblée de la Polynésie française, des communes et des groupements de communes
- La représentation des communes est opérée par archipel selon la répartition suivante : IDV x 4 élus + ISLV x 2 élus + TG x 2 élus + AUS. X 1 élu + MARQ x 1 élu + groupement de communes x 2

### Co-Présidence

- Jusqu'ici co-présidé par le Haut commissaire et le Président du Pays, le CFL sera désormais également co-présidé par un maire – la prochaine réunion du comité sera l'occasion de son élection parmi les maires membres titulaires de ce CFL et son installation.

### Secrétariat

- Les services du Haut-commissariat assurent le secrétariat du CFL et à ce titre la préparation des séances mais également la gestion et le suivi des dossiers en lien étroit avec les services du Pays et notamment la DDC.

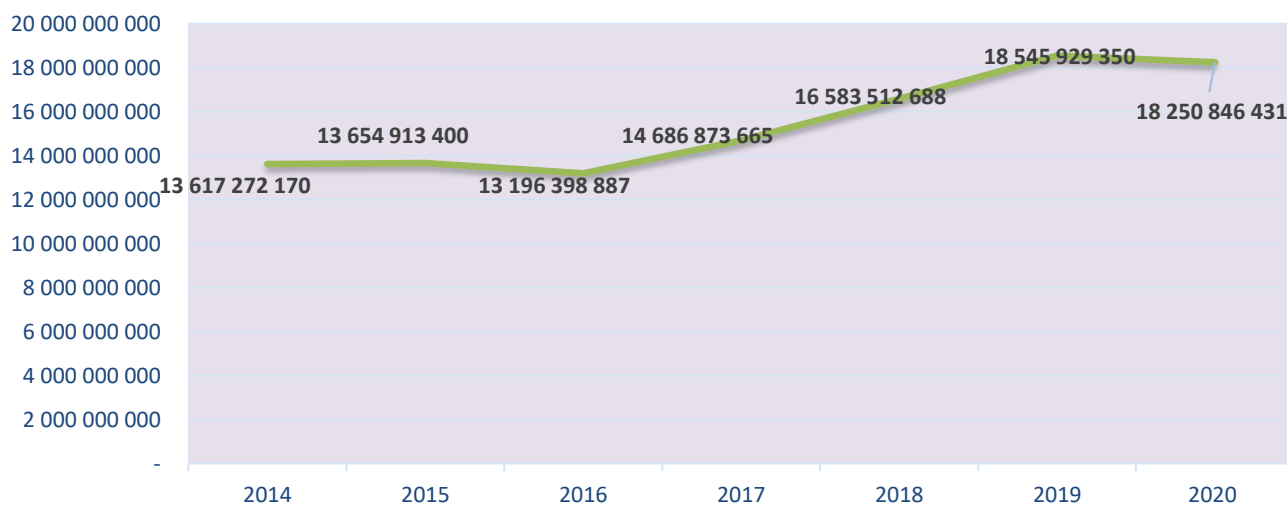
### Rôle des élus

- **Les élus communaux membres du CFL (titulaires et suppléants) représentent les intérêts des communes de l'archipel dont ils relèvent**
- **Ils rendent compte aux maires de l'archipel qu'ils représentent des décisions et orientations prises par eux en CFL.**

# Fonds intercommunal de péréquation - FIP

- ▶ Principale ressource financière des communes (en moyenne près de 58 % des recettes annuelles en fonctionnement et investissement)
- ▶ En 2020, budget alimenté par la Polynésie française (18,250 Mds Fcfp) et l'Etat (1,884 Mds Fcfp)

Evolution QP PF (hrs rattrapage)



+ 4,6 milliards FCFP d'augmentation de la quote-part du Pays entre 2014 et 2020 + 4,5 milliards FCFP de rattrapages versés jusqu'en 2018

**TOTAL : + 9 milliards de FCFP (entre 2014 et 2020)**

Les recettes fiscales constituant la quote-part du Pays représentent **91%** des contributions annuelles au FIP (*hors résultat cumulé de fin d'exercice*)

## Répartition des ressources entre dotations non affectées et dotations affectées

### DOTATIONS NON AFFECTEES (DNA)

- ▶ Réparties entre fonctionnement (DNAF) et investissement (DNAI)
- ▶ Globales et libres d'emploi
- ▶ Versement mensuel

# Fonds intercommunal de péréquation - FIP

## DOTATIONS NON AFFECTEES (DNA)

### ▶ Au comité des finances locales du 21/02/2020 :

- ▶ **Mesure phare 2020** : Augmentation importante des **DNAI de 1,509 Mds FCFP** par rapport à 2019 pour dynamiser la capacité d'auto-financement de leurs investissements par les communes – Cette mesure bénéficie à **toutes** les communes selon les critères de répartition habituels, validés par les élus.
- ▶ **Augmentation des DNAF à hauteur de 5%** du montant de la progression des DNAI par commune (+75 millions au total)
- ▶ **Augmentation exceptionnelle et limitée dans le temps** (environ 3 années, selon l'évolution de la trésorerie) afin de préserver un matelas de trésorerie de sécurité (6 mois de DNA)

	Montant 2020 (F CFP)	Evolution 2020/2019		Evolution 2020/2017	
		En valeur	En %	En valeur	En %
DNAF	13 156 091 782	75 455 455	0,58%	780 760 825	6,31%
DNAI	3 906 515 372	1 509 109 154	62,9%	1 829 892 498	88,12%
<b>TOTAL DNA</b>	<b>17 062 607 154</b>	<b>1 584 564 609</b>	<b>10,24%</b>	<b>2 610 653 323</b>	<b>18,06%</b>

# Fonds intercommunal de péréquation - FIP

## DOTATIONS AFFECTEES

- ▶ **Au comité des finances locales du 21/02/2020 :**
  - ▶ **43 nouvelles opérations programmées pour un montant de subvention FIP de 1,435 Mds Fcfp**
  - ▶ **Evolution du règlement intérieur**
    - ▶ **Nouvelles catégories d'opérations + plafond des études hors CFL 30M Fcfp**
    - ▶ **Complétudes**
    - ▶ **Délais**
- ▶ **Au 31 juillet 2020, 237 opérations sont en cours pour un montant de restes à liquider de 7,4 Mds Fcfp**

# Fonds intercommunal de péréquation - FIP

## **ACTUALITES 2020 :**

- ▶ **Elections des membres du Comité des finances locales à l'issue des élections municipales pour une date limite de vote fixée au 08/09/2020**

## **APPEL A PROJETS FIP 2021 :**

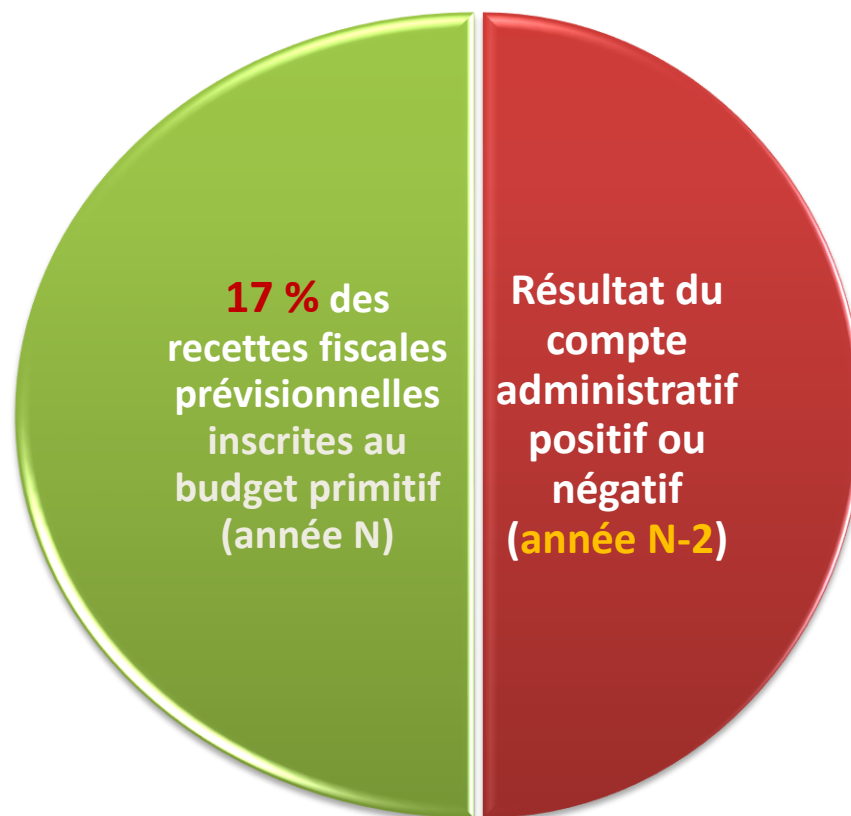
- ▶ **Lancement le 02 juillet 2020**
- ▶ **Clôture le 16 octobre 2020 pour déposer un dossier complet**
- ▶ **Phase de recevabilité assurée par le secrétariat du CFL**
- ▶ **Présentation au CFL des seuls dossiers considérés comme recevables (éligibles et complets)**
- ▶ **Décision du comité des finances locales : fin février 2021**



# Le fonds intercommunal de péréquation – FIP

## Baisse des recettes fiscales et contributions prochaines de la PF au FIP

### Composition de la contribution annuelle de la PF au FIP



# Baisse des recettes fiscales et contributions prochaines de la PF au FIP

2020

- **Pas de changement du versement du Pays par rapport au budget 2020 du FIP validé!**
- 17% des recettes annuelles inscrites au budget primitif 2020 soit **quote-part de 17,320 mlrds** (les 5 milliards FCFP ponctionnés sur le FIP ont été rendus par le dernier collectif)
- **Régul CA N-2 (2018)** soit + 930 millions FCFP – **contribution totale** : 18,250 mlds FCFP
- Fonds de trésorerie garantissant le financement des op en cours : **5,275 mlds FCFP**
- **Fonds prévisionnel de trésorerie libre d'engagement** : **6,970 mlds FCFP !**

2021

## • Premières conséquences de la baisse de nos recettes

- Quote-part = 17 %** des recettes du BP 2021 (*chiffres non disponibles*) en baisse par rapport à 2020
- Régul CA n-2 (2019)** = positive à hauteur de **+ 276 m FCFP** (en baisse de 654 m F par rapport à la régul de 2018)

2022

## • Année devant connaître la plus forte baisse

- **Quote-part = 17 %** de nos recettes en baisse par rapport à 2020 **même si potentielle hausse espérée par rapport à 2021**(BP 2022)
- **Régul CA n-2 (2020)** = **NEGATIVE** si les recettes du pays baissent de 15 mlds F (collectif 3-2020) l'impact (17 %) le résultat du CA 2020 serait de **- 2,5 Mlds de FCFP**

2 MESURES PRECONISEES  
PAR LE PRESIDENT A  
CONJUGUER :

Dépenser de manière très  
prudente et priorisée  
(attention aux dépenses  
incompressibles)

Orientations à décider par les  
élus en CFL sur l'important  
fonds de trésorerie libre  
d'engagement de près de  
7 mlds FCFP

# DISPOSITIFS D'INVESTISSEMENT

## POINTS DE VIGILANCE POUR L'ENSEMBLE DES DISPOSITIFS (FIP, DETR, CDP, ...) :

- ▶ Délai de démarrage de l'opération (1er acte juridique : bon de commande, notification du marché) : maximum 15 mois après prise de l'arrêté de financement.
- ▶ Respect des délais de commencement, d'exécution et de transmission des pièces pour le solde sous peine de perdre le bénéfice de la subvention attribuée.
- ▶ Pour optimiser la trésorerie des communes, ne pas hésiter à solliciter des avances ou des acomptes en fonction de l'état d'avancement des opérations.
- ▶ Réalisation finale en conformité avec le dossier technique initial.

**Temps d'échanges**

**Mauruuru**

**Merci de votre attention**